



Accompagner Le Handicap Psychique en Isère

Service Rétablissement

Service d'accompagnement médico-social
pour adultes en situation de handicap psychique



« Le rétablissement est un processus foncièrement personnel et unique qui vise à changer ses attitudes, ses valeurs, ses sentiments, ses objectifs, ses aptitudes et ses rôles. C'est un moyen de vivre une vie satisfaisante, remplie d'espoir et productive malgré les limites résultant de la maladie. Le rétablissement va de pair avec la découverte d'un nouveau sens et d'un nouveau but à sa vie, à mesure qu'on réussit à surmonter les effets catastrophiques de la maladie mentale... »
(Anthony, 1993).

Horaires du service : du lundi au vendredi de 9h à 18h

12 Bis, rue des Pies

38 360 Sassenage

04 76 26 07 31

service.retablissement@alhpi.com

www.alhpi.com

Service Rétablissement

Le public accompagné

Le Service s'adresse en priorité au public jeune (+ de 18 ans) :

- ▶ Habitant le Département de l'Isère
- ▶ En situation d'isolement et/ou de désinsertion sociale

ET SOUHAITANT

- ▶ Accéder à un logement autonome
- ▶ Développer ses capacités d'autonomie et d'inclusion sociale
- ▶ Etre soutenu dans un processus de rétablissement

La mission du service

Le Service Rétablissement a pour but de :

- ▶ Soutenir la personne dans l'accès et l'adaptation au logement autonome, en lien avec son entourage
- ▶ Favoriser l'inclusion de la personne au sein de son environnement
- ▶ Aider la personne à retrouver une qualité de vie satisfaisante en s'appuyant sur les techniques de réhabilitation psychosociale
- ▶ Consolider le parcours de soin de la personne
- ▶ Faciliter la coordination entre les différents acteurs intervenant dans le projet de la personne

L'admission

L'admission nécessite :

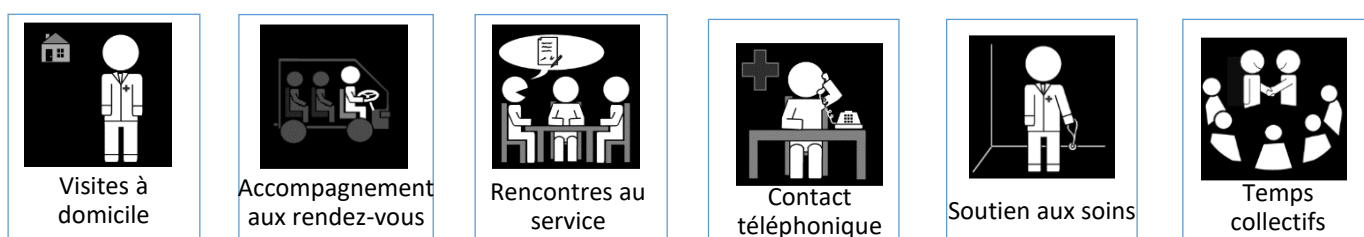
- ▶ Une notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie qui statue au sein de la Maison Départementale de l'Autonomie
- ▶ Différents entretiens avec la personne
- ▶ Une coordination avec le médecin psychiatre ou le médecin généraliste de la personne

L'accompagnement

Un coordinateur de parcours (*case manager*), interlocuteur privilégié de la personne accueillie, est désigné en début d'accompagnement.

L'accompagnement débute par une phase d'évaluation pluridisciplinaire des besoins, ressources et difficultés de la personne afin de développer des interventions de réhabilitation psychosociale adaptées à chaque situation.

Pour mettre en œuvre l'accompagnement, le service propose plusieurs moyens :



Le projet de la personne peut concerner différents domaines :



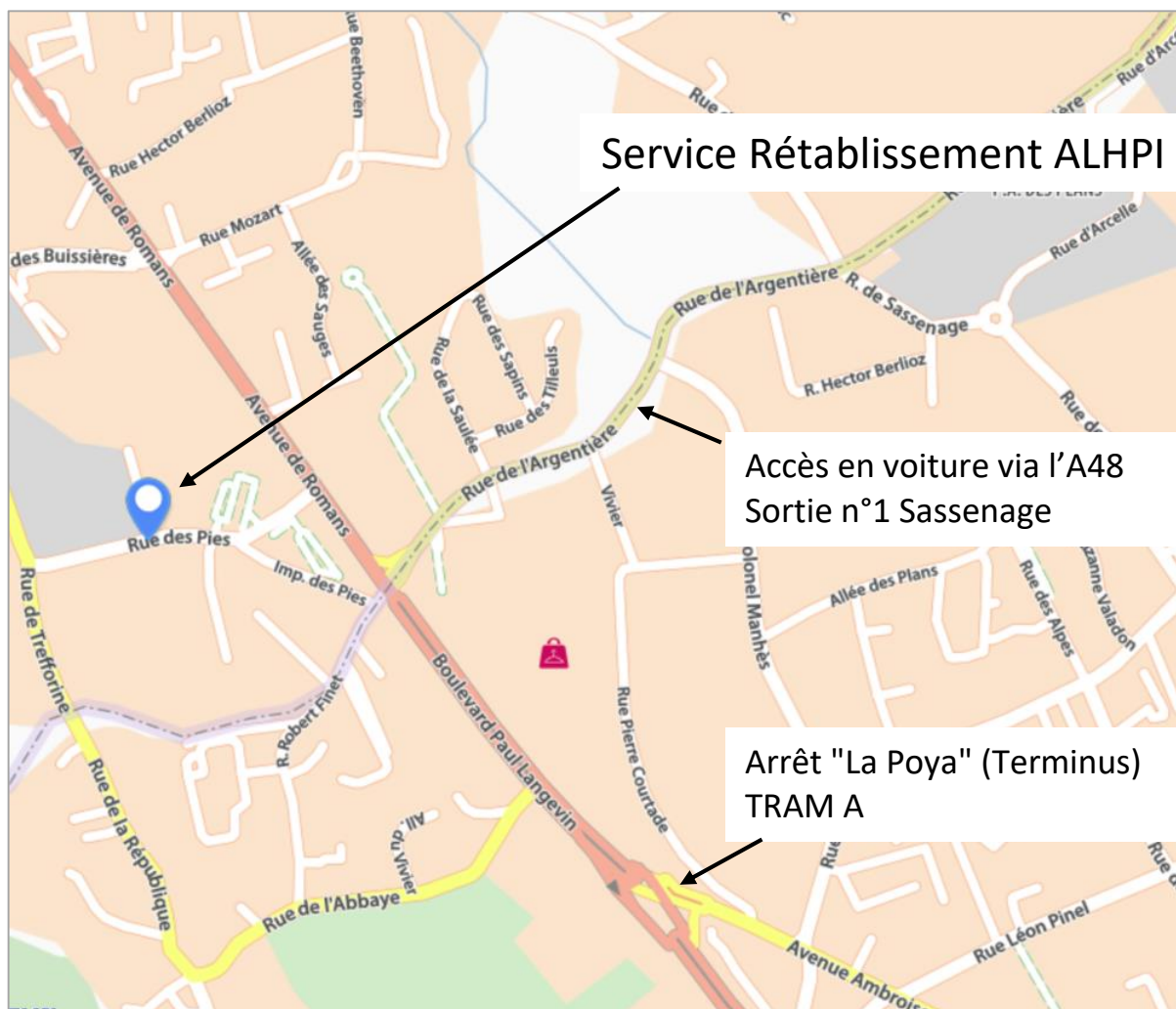
Les professionnels

L'équipe du Service Rétablissement est composée de plusieurs professionnels, dont les compétences sont mobilisées selon les besoins de la personne (Chef de service, médecin psychiatre, neuropsychologue, chargé de mission locative, ergothérapeutes, infirmiers, éducateurs spécialisés, secrétaire, pair-aidant).

Les ingrédients du rétablissement sont :

- Trouver et garder espoir
- Retrouver une identité positive
- Bâtir une vie pleine de sens
- Se prendre en main et être maître de sa vie
(d'après Andresen, Oades et Caputi, 2003)

Où sommes-nous ?



12 bis rue des Pies
38360 SASSENAGE
Tel : 04 76 26 07 31
service.retablissement@alhpi.com

Association ALHPI

12 bis rue des Pies - 38360 Sassenage - Tel : 04 76 26 91 96

E-mail : contact@alhpi.com - Site internet : www.alhpi.com

N° SIREN 448 611 871 - APE 8810B



L'Association ALHPI gère les établissements et services Foyer Le Parc, Foyer La Source, Service Rétablissement, SAMSAH Le Serdac, SAJ Antre Temps et aide à la gestion le GEM "L'Heureux Coin"